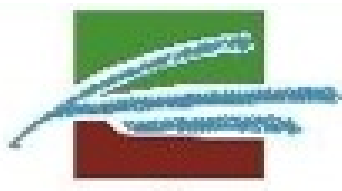


<https://www.valterbi.org/cms/spip.php?article38>



PCSI, proposition de résolution interpartis

- Des défis posés au Val Terbi : les dossiers en cours - Trafic aérien dans le ciel jurassien - Euro Airport Bâle-Mulhouse, le dossier avant l'ouverture d'ILS 34 - Euroairport Bâle-Mulhouse : le dossier antérieur au 23 mai 2005 - La présentation du dossier ILS34, éléments réunis en 2004 - 5.1. Des oppositions et des prises de position : communes, associations, partis, politiques - Des politiques, des partis prennent position -



Date de mise en ligne : jeudi 9 juin 2005

Copyright © Val Terbi | Provalterbi | Valterbi rando - Tous droits réservés

Cette résolution interpartis, proposée par le PCSI, n'a pas recueilli l'assentiment des députés de droite.

Elle n'a donc pas été déposée.

Parlement jurassien Résolution nÂ°
Résolution interpartis

Nouvelle approche par le sud de l'Euroairport de Bâle-Mulhouse :

préservons les atouts du Jura et la santé de nos habitants.

La nouvelle approche par le sud de l'aéroport de Bâle-Mulhouse planifiée par la Direction générale de l'aviation civile française avec l'accord de l'office fédéral suisse de l'aviation civile ne peut être admise telle que l'actuel projet la prévoit. L'ILS 34 induira de nombreuses nuisances, aussi bien au niveau du bruit que de l'environnement, sur le territoire jurassien et particulièrement dans la région du val Terbi qui sera survolée à une altitude de 1000 à 1500 mètres au-dessus des habitations.

Certes la présence de l'aéroport de Bâle-Mulhouse à une heure de notre Canton est un atout de plus pour notre développement économique mais sa relative proximité ne doit pas pour autant dire que nous devons supporter des conséquences trop fâcheuses pour la santé de nos habitants et surtout pour une des richesses importantes de notre canton périphérique : la tranquillité et la qualité de vie. La nouvelle approche amène également de fâcheuses incidences pour tous les adeptes de vol libre dans le Jura, sport qui connaît une véritable recrudescence dans nos régions.

La présentation du projet par les promoteurs présente trop d'incertitudes, de lacunes voir de désinformation tant et si bien que nous ne pouvons être sûrs que la cadence des vols annoncée aujourd'hui ne se multipliera pas à l'avenir pour devenir un véritable handicap pour notre région, son tourisme et ses habitants. Aucune étude d'impact digne de ce nom n'a été présentée de la part des défenseurs du projet qui permettrait de nous rassurer. Il n'est pas admissible que le Jura supporte l'ensemble des nuisances dues à une approche par le sud alors qu'on pourrait imaginer une répartition équitable de celles-ci avec le sud-ouest.

Aussi, certain que d'autres solutions peuvent être trouvées pour satisfaire aux exigences de sécurité de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, le Parlement jurassien apporte son soutien aux populations concernées, aux autorités communales et au Gouvernement dans leur volonté de s'opposer au projet d'approche par le sud de l'Euroairport tel que présenté. Par cette résolution, il demande aux autorités françaises et suisses de mieux prendre en considération les conséquences déplaisantes qu'un tel projet aurait pour une région tel que le Jura et de concéder aux modifications du dossier. Il souhaite également ardemment que les cantons de Berne, Soleure et du Jura puissent faire front commun pour s'opposer à ce projet.

Delémont, le 25 mai 2005

La responsable :

Suzanne Maître-Schindelholz